



PREFECTURE  
DE SAÔNE-ET-LOIRE



Mardi 14 mars 2017

Signature du contrat de ruralité 2017-2020



- 30 mars 2015 : la Bresse bourguignonne apprend qu'elle ne peut plus bénéficier d'un contrat de pays co-financé par l'Etat avec son Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT).
- 20 mai 2016 : des nouvelles mesures gouvernementales sont annoncées lors du Comité Interministériel aux Ruralités (CIR) dont une nouvelle forme de contractualisation entre l'Etat et les territoires ruraux (Pôles d'Equilibre Territorial Rural – PETR- et communautés de communes).
- 6 thématiques prioritaires :
  1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins
  2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et de soutien au commerce de proximité dans les centres-villes / bourgs
  3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc.)
  4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
  5. La transition écologique et énergétique (*Rappel : priorité choisie en Bresse bourguignonne pour les dispositifs européens et régionaux 2014-2020*)
  6. La cohésion sociale

- 11 juillet 2016 : les élus du Comité syndical délibèrent favorablement et rappellent que « *le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne n'a aucune obligation à se transformer en PETR qui ne ferait que rajouter de la complexité aux procédures déjà engagées sur le territoire* ».
- 30 septembre 2016 : lors du comité départemental de suivi des mesures du CIR, M. le Préfet de Saône-et-Loire annonce des contrats de ruralité pour le PETR Charolais-Brionnais, l'Autunois-Morvan et la Bresse bourguignonne.
- Octobre 2016 : des courriers d'information / mobilisation sont envoyés par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (communautés de communes, 88 communes, bénéficiaires du FNADT contrat de pays 2007-2014, partenaires institutionnels et porteurs de projets enregistrés dans le cadre de LEADER FEADeR 2014-2020).
- 29 novembre et 22 décembre 2016 : réunions de travail (comité technique) organisées par Mme la sous-préfète de LOUHANS.
- 2 février 2017 : installation du comité de pilotage en présence de M. le Préfet de Saône-et-Loire.

- Conformément à la Loi de Finances en vigueur, le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) mobilisé par l'Etat pour financer un contrat de ruralité est exclusivement réservé aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et aux communes (à la section investissement du budget).
- 2 projets, retenus le 2 février 2017, pourront bénéficier des crédits annuels du FSIL réservés en 2017 au contrat de ruralité :
  - Requalification de la piscine de plein air à CUISEAUX par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.
  - Aménagement des bords de Seille entre LOUHANS et LA TRUCHERE par la communauté de communes Terres de Bresse (*piste cyclo pédestre inscrite dans le contrat de développement fluvestre 2015-2020 de la Seille navigable financé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté*).
- Mobilisation locale de la DETR et/ou de la DSIL avec l'identification des projets structurants au coût d'investissement conséquent pour la période 2017-2020. Par courrier du 7 février, nouvelle et dernière relance auprès des 88 communes.
- Sollicitation, dans la limite des 15% autorisés, du FSIL pour l'animation locale sur le contrat de ruralité (0,3 ETP) et sur la santé (en complément des 50% de l'ARS).



« Habiter Mieux » pour des travaux énergétiques chez les particuliers : un nouveau message a été envoyé le 20 février 2017 aux 88 communes et à leurs groupements car le bilan départemental de l'année 2016 n'est pas satisfaisant. Les crédits sont sans précédent pour 2017 et de nombreux ménages éligibles aux aides financières habitent la Bresse bourguignonne. 23 mars 2017 : conférence organisée par Bresse Louhannaise Intercom'.

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA  
**CROISSANCE VERTE**  
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) : 500 000 euros du Ministère de l'Environnement obtenus le 22 juillet 2016 pour 6 projets dont l'isolation de logements municipaux et de la MIFE. Une demande d'extension de l'enveloppe est en cours d'analyse au niveau régional et national sur la base des nouvelles priorités ministérielles que sont la mobilité électrique et la biodiversité (courrier de Mme la Préfète de région du 6 février 2017 + message DREAL du 6 mars 2017).



LEADER « Entrer dans la transition énergétique » financé par 1 500 000 euros de FEADeR 2014-2020 : les documents du formulaire transmis fin décembre 2016 et en janvier dernier par le Conseil Régional sont disponibles sur [www.pays-bresse-bourguignonne.com/accueil/leader-en-un-clic](http://www.pays-bresse-bourguignonne.com/accueil/leader-en-un-clic) (*Rappel : le FEADeR intervient uniquement sur la dépense publique + priorité au FEADeR hors LEADER pour certains projets comme la méthanisation ou le FEDER comme les chaufferies bois*).

Contrat territorial 2015-2017 sur la transition énergétique : la programmation 2017 est en cours de finalisation avec le Conseil Régional sur la base des fiche-descriptives communiquées par les porteurs de projets éligibles (application des critères géographiques du SRADDT, priorités aux règlements sectoriels, etc.). 33 fiches ont été analysées le 10 mars avec la Région.



PREFECTURE  
DE SAÔNE-ET-LOIRE



Mardi 14 mars 2017

Signature du contrat de ruralité 2017-2020

